

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 25 juin 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 25 juin, a adopté cinq arrêtés et examiné 16 dossiers d'étrangers.**

### **Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 878,17 millions de francs le montant de la composante de stabilisation qui permet de stabiliser les tarifs applicables à la distribution publique d'électricité. Elle sera applicable au 3<sup>e</sup> trimestre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de vente d'un ouvrage sur l'histoire du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret, réalisé à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, aux tarifs de 3 900 francs TTC l'unité et à 39 000 francs TTC pour l'achat d'un lot de 20 exemplaires.

#### **Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Ludovic Foussard en qualité de directeur par intérim du collège de Païamboué à Koné, pour la période du 5 au 25 juillet 2019.

#### **Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Daniel Houmbouy en qualité de directeur par intérim du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement une société privée de transports sanitaires terrestres (Ambulances Caten Koe Vook). Cette habilitation n'ouvre pas droit à un début d'activité mais doit faciliter, pour son détenteur, l'obtention de financements pour l'achat de véhicules sanitaires dans un délai de trois mois.

\* \*  
\*

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur une demande de visa de long séjour, et a été informé de la délivrance d'un visa diplomatique sur avis favorable de l'État. Il a adopté 12 autorisations de travail hors secteur minier et en a refusé une.